

**VILLE DE
SAINT-QUENTIN**

OBJET

**MARCHES -
Prolongation, avenant
et sortie de membres
pour diverses conventions
de groupement de
commandes.**

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
24/09/19

Date d'affichage :
08/10/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1 OCTOBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Agnès POTEI, M. Karim SAÏDI, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)(s) :

Mme Sylvie SAILLARD, M. Florian DEMARCO, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, plus de soixante groupements de commandes ont été constitués.

Pour six d'entre eux, la durée d'activité arrive à échéance au 31 décembre 2019. Il convient, en conséquence, de les prolonger jusqu'à la fin des marchés s'y rapportant, selon le détail suivant :

Objet de la convention (N° de convention)	Date jusqu'à laquelle il convient de prolonger
Acquisition de véhicules et engins (4)	31/12/2021
Acquisition de prestations juridiques (9)	31/12/2022
Fourniture de gaz de pétrole liquéfié (30)	31/12/2020
Prestations de blanchissage pour les vêtements de travail (31)	31/12/2023
Système de géolocalisation (75)	28/02/2022
Fourniture d'électricité (77)	31/12/2023

Le groupement de commandes pour l'« acquisition de prestations juridiques » (convention de groupement n°9) est constitué avec la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et le Centre Communal d'Action Sociale. Or, l'actuel marché a été passé avec le seul Centre Communal d'Action Sociale. La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a lancé son propre marché. Elle n'est donc plus concernée par ce groupement. Aussi, par décision du 12 septembre 2019, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a décidé de se retirer de ce groupement de commandes.

Par ailleurs, la convention de groupement relative à la « Fourniture d'Electricité » doit évoluer pour permettre le lancement des marchés subséquents par :

- La Ville pour son compte et celui du Centre Communal d'Action Sociale,
- La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Enfin, trois groupements de commandes vont être constitués, en conformité avec les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande publique, pour les domaines suivants :

Domaine	Coordonnateur	Membres		
		Ville	CCAS	CASQ
« Exploitation des chaufferies »	Ville de Saint-Quentin	X	X	X
« Prestations d'ingénierie »	Ville de Saint-Quentin	X	X	
« Acquisition de vêtements - Chaussures »	Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	X	X	X

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) de donner son accord à la passation des avenants de prolongation aux conventions de groupement exposées au présent rapport ;

2) d'acter la sortie de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois du groupement de commande « acquisition de prestations juridiques » à compter du 12 décembre 2019 compte-tenu du préavis de 3 mois ;

3) de donner son accord à la passation d'un avenant à la convention de groupement de commandes « Fourniture d'Electricité » ;

4°) de donner son accord à la constitution des groupements de commandes avec le CCAS et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

5°) d'autoriser Mme le Maire à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191001-47269-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/19

Publication : 08/10/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation